

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} décembre, à 20 h30, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Martine LAGARDERE, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil : 11

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 9

Date de la convocation : 24 /11/ 2021

Secrétaire de séance : Mme ROUSSEAU

Présents : Mmes LAGARDERE, DERON, DAUBA, LACAMPAGNE, ROUSSEAU, Mrs BARBEDIENNE, BOUIC, BALUTEAU, ESPUNY

Excusée : Mmes BOQUIN

Madame le Maire ouvre la séance en demandant au conseil Municipal d'observer une minute de silence en hommage à Mr Daniel ESPAGNET, conseiller municipal, décédé au mois de septembre.

Par la suite elle demande au Conseil s'il approuve le compte rendu de la dernière séance. L'ensemble du conseil l'approuve à l'unanimité.

RAPPORT SIPHEM POUR LES LOGEMENTS DES CUREAUX

Madame le maire présente les rapports pour la rénovation énergétique dans l'ordre suivant :

LOGEMENTS T3

- Un diagnostic thermique établi par Mr DUPOUY du SIPHEM est présenté aux conseillers, où il apparaît que les 2 logements T3 sont en consommation d'énergie en catégorie E pour une facture totale annuelle d'électricité estimée est de 1 376 € TTC.
- Pour la rénovation il présente 3 scénarios de travaux de rénovation énergétique :
 - N °1/ Isolation 30 cm ouate de cellulose, isolation des murs périphériques avec laine de bois, remplacement des menuiseries ce qui ferait passer à une catégorie D et une facture totale estimée à 1 227 € TTC
 - N °2/ Isolation 30 cm ouate de cellulose, isolation des murs périphériques avec laine de bois, remplacement des menuiseries, et installation d'un PAC AIR pour le chauffage on resterait en catégorie D mais on passerait à une facture totale estimée à 953 € TTC
 - N °3/Isolation 30 cm ouate de cellulose, isolation des murs périphériques avec laine de bois, remplacement des menuiseries installation d'un PAC AIR pour le chauffage, installation d'un ballon thermodynamique ou solaire, ce qui ferai passera une catégorie C et une facture totale estimée à 827 € TTC.

Pour finir la présentation deux simulations financières avec les subventions possibles sont présentées, le conseil retient le financement qui ne comprend pas la subvention PALULOS qui impose des contraintes au niveau montant des loyers et public éligible.

Il resterait à la charge de la commune avec les subventions 21 671 € par logement.

LOGEMENTS T4 :

- Comme pour les T3 un diagnostic est présenté au conseil., où il apparaît que les 3 logements T4 sont en consommation d'énergie en catégorie G donc ne seraient plus louable en l'état à partir de janvier 2025 et que la facture totale annuelle d'électricité estimée est de 2 119 € TTC.

3 scénarios possibles :

- N°1/ Isolation 30 cm ouate de cellulose, isolation des murs périphériques avec laine de bois, remplacement des menuiseries ce qui ferai passer à une catégorie E et une facture totale estimée à 1 617 € TTC.
- N °2/ Isolation 30 cm ouate de cellulose, isolation des murs périphériques avec laine de bois, remplacement des menuiseries, et installation d'un PAC AIR pour le chauffage on resterait en catégorie D mais on passerait à une facture totale estimée à 1 233 € TTC
- N °3/Isolation 30 cm ouate de cellulose, isolation des murs périphériques avec laine de bois, remplacement des menuiseries installation d'un PAC AIR pour le chauffage, installation d'un ballon thermodynamique ou solaire, ce qui ferait passer à une catégorie D et une facture totale estimée à 827 €TTC.

Même possibilité de subvention, là aussi le choix se porte sur le scénario sans la subvention PALULOS, Il resterait à la charge de la commune avec les subventions 25 431 € TTC par logement.

Madame le Maire demande si le conseil est d'accord pour prendre un architecte pour coordonner ces travaux de rénovation, le conseil valide.

Elle informe également le conseil qu'elle a demandé de faire en priorité le diagnostic du logement de la poste qui présente des problèmes d'isolation d'après un dossier fait à la demande des locataires. Il devrait nous parvenir prochainement, et une visite du logement par une personne du conseil est également prévue pour faire le point de la situation.

AMENAGEMENT DE BOURG :

Une réunion avec les intervenants de ARDINFRA s'est déroulée le 19/11/2021 pour évoquer un peu plus en détail ce que l'on voudrait par tronçons, afin de préparer une réunion de présentation plus détaillée première quinzaine de février 2022. Il nous est demandé aussi de réfléchir à ce que l'on aimerait faire au niveau du château d'eau ? l'architecte a proposé d'y faire un lieu pour les jeunes de la commune. Il sera demandé aux jeunes de la commune leur avis via le petit lermois.

TRAVAUX :

- Toilettes extérieures salle des fêtes sont toujours en cours (retard pour la plomberie).
- Aménagement extérieur de la salle des fêtes en attente de l'intervention de l'entreprise IDVERDE.
- Stade : les jeux seront installés première quinzaine de décembre 2021.

PLUI :

Suite au départ de Mr PESCHINA et ainsi que de la personne en charge de notre dossier au bureau d'études qui réalisait l'élaboration du PLUI, Mr TIXIER (qui remplace Mr PESCHINA) a repris le dossier et évoque des révisions à faire et qu'un nouveau débat sur le PADD serait envisagé ainsi que le déblocage d'une enveloppe supplémentaire pour poursuivre l'étude.

PERSONNEL COMMUNAL :

Le Maire informe que Laetitia DELCUSE la secrétaire de Maire risque d'être arrêtée courant de l'année et que pour pallier à ces absences Mme CONFLAND Cindy est actuellement formée pour pouvoir assurer les remplacements de secrétariat, et qu'une révision de son contrat de travail devra être engagé avec les informations du Centre de Gestion.

Madame le maire explique au conseil que suite à la réunion du service cantonnier, la convention du cantonnier qui le mets à disposition dans les commune voisines ne sera pas reconduite en 2023, et il sera à temps plein sur la commune de LERM à partir de janvier 2023.

Marie Claude et Sandrine continuent de suivre les protocoles sanitaires successifs et permettent ainsi un bon fonctionnement de l'école.

MOTION PROJET LGV BORDEAUX-TOULOUSE :

Une réunion des Maires des communes de la CDC du BAZADAIS concernées par le passage de la LGV a eu lieu avec Mr Michel AIME, Vice-Président de la CDC pour préparer un projet de motion qui a été présentée en Conseil Communautaire et qui a été votée à l'unanimité moins une abstention.

Les Maires des neuf communes impactées, vont être amenés prochainement à se réunir de nouveau avec un journaliste du Républicain pour un article commun.

Pour la commune de LERM ET MUSSET cela représente 4 km de voies, 53 hectares de forêt dont 23 hectares de bois classés.

Suite à ces informations le conseil adopte à l'unanimité la Motion contre le projet de la LGV BORDEAUX-TOULOUSE au titre de la commune de LERM et MUSSET

BILAN 14 JUILLET :

Avec les différentes factures nous totalisons 2 531.91 € pour l'organisation de cet évènement où il y avait 115 inscrits, soit un coût de 22.00 €uros/personne environ.

COLIS DE NOËL PERSONNES AGEES :

Organisé sur le même principe que les autres années, 37 personnes sont concernées,

La préparation est confiée à VANESSA (Commerce de BV). Ils seront distribués par les conseillers un peu avant Noël.

SITE INTERNET ET PETIT LERMOIS :

Le Site se développe doucement au fur et à mesure des besoins et des infos du moment, quant au journal le Petit Lermois il devrait sortir son prochain exemplaire pour les fêtes où un Hommage du Conseil Municipal à Daniel ESPAGNET sera publié.

VŒUX DE LA COMMUNE :

Madame le Maire attend de voir la suite des évènements et s'il sera possible de les organiser.

COMMISSIONS :

- Conseil D'école : Madame ROUSSEAU représentait Madame le Maire, Effectifs du RPI 75 élèves. Une réunion avec les Maires du RPI aura lieu le 10 décembre 2021 avec Madame l'inspectrice de l'éducation nationale de LANGON au sujet des mesure de sauvegarde d'une des classes du RPI pour la prochaine rentrée.
- SICTOM : Mr ESPUNY et Madame DAUBA expliquent qu'une augmentation de 4% devrait avoir lieu sur la taxe des ordures ménagères. Le SICTOM propose des composteur Mr ESPUNY demande s'il ne serait pas bon de procurer un composteur à l'école pour sensibiliser les petits aux tris.
- VOIRIE : Mr ESPUNY explique que cela fait 4 ou 5 ans que l'on demande des travaux lors du recensement demandé par la CDC et que rien ne se fait. M ESPUNY a demandé au Vice Président d'informer toutes les communes des travaux retenus annuellement.

QUESTION DIVERSES :

Associations :

- L'AG du troisième âge « Les joyeux Lermois » s'est déroulée. Le bureau reste à l'identique, il y a un peu moins de monde aux activités qui ont repris, et toutes les mesures sanitaires sont prises et respectées. (obligation de présentation du pass sanitaire)
- L'AG du « Comité des Fêtes » s'est aussi déroulée, l'argent bloqué par la poste et la caisse des dépôts et consignations n'a toujours pas été récupérée, et ils sont en attente de savoir si l'organisation des évènements sera possible en 2022.
- Madame le Maire et Mr ESPUNY ont rencontré sur le terrain un représentant des travaux de l'entreprise CIRCE pour l'implantation de poteaux pour le passage de la fibre en aérien sur certains secteurs de la commune car impossibilité de les passer en sous-terrain (pétron et mounac), voir avec précision le cas de Mounac pour savoir à qui appartient le chemin pour l'implantation de ces poteaux.
- Le Maire informe le conseil que pour l'affaire qui oppose la Commune à madame LECLERC nous attendons le retour de Maître TOUCHE qui actuellement change de Cabinet et donc a un peu de retard sur ses dossiers.
- Le Maire informe le Conseil que la salle tartarin n'est toujours pas remise à la location et que comme d'habitude elle ne sera pas à louer pour les fêtes. Les locations reprendront en 2022 si le contexte sanitaire le permet.
- L'AG de DFCI se déroulera le 08/12/2021 à la salle des fêtes afin de respecter les distances et les mesures sanitaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h45